



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Novembre 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 35.

Présents (dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL,
M. Jean-Marc PALLET donne pouvoir à M. Guy VACHON,

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 :

Après rappel par Monsieur Marc DELEIGUE des principales décisions prises, le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Après l'exposé des motifs par Monsieur Marc DELEIGUE, un échange s'engage avec Monsieur Jacques REGNIER-VIGOUROUX au sujet de la publicité des séances et des comptes-rendus. Il est proposé d'ajouter aux articles 10 et 57 que cette publicité sera faite sur le site internet et les autres moyens de communication de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe ainsi complété.

2- Stationnement : Mise en place d'une nouvelle réglementation :

Monsieur Marc DELEIGUE expose les ajustements matériels et techniques à l'arrêté de stationnement sur la commune voté 3 septembre 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le nouveau projet d'arrêté qui tient compte des ajustements proposés. Monsieur Marc DELEIGUE ajoute que, pour se donner les moyens de faire appliquer la réglementation, un nouveau policier municipal et un ASVP seront recrutés dans les tous prochains mois.

3- Elections des membres de la commission de Délégation de Service Public :

Après l'exposé des motifs par Monsieur Marc DELEIGUE, il est proposé la candidature de Stéphane ROBERT, membre titulaire, Marine MATA, membre suppléant
Marion CHOFFEL, membre titulaire, Guy VACHON, membre suppléant
Catherine JEANTROUX, membre titulaire, Jean-Pierre MALSERT, membre suppléant.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité des membres présents ou représentés, les 3 membres titulaires et 3 membres suppléants proposés.

4- Tarifs publics applicables au 1^{er} Janvier 2021 :

Après l'exposé des motifs par Monsieur Marc DELEIGUE et l'explication par Monsieur Stéphane ROBERT des grilles tarifaires (distribuées en séance) pour la location des salles de la Verrière des Cordeliers et des Orchidées, pour les concessions au cimetière et pour l'occupation du domaine public, un échange s'engage avec Madame Caroline MUSCELLA concernant les tarifs aux associations de la commune qui n'ont pas de ressource. Monsieur Marc DELEIGUE indique qu'une règle générale doit être votée, les équipements communaux ayant un coût de fonctionnement important, mais que certains cas particuliers pourront être étudiés avec bienveillance.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, les tarifs publics applicables au 1er Janvier 2021.

5- Approbation du nouveau logo de la commune :

Après l'exposé des motifs par Monsieur Marc DELEIGUE et l'explication du nouveau logo (distribué en séance) par Madame Caroline MUSCELLA, responsable de la commission communication, un échange s'engage avec Madame Nadine EUKSUZIAN qui n'aime pas le nouveau logo et qui regrette qu'on n'ait pas organisé une consultation de la population. Monsieur Marc DELEIGUE fait valoir qu'au vu des conditions sanitaires, il aurait été irresponsable d'utiliser une telle procédure, mais que le processus de réflexion et de sélection en commission a été sérieux et parfaitement démocratique et qu'il convient maintenant de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 14 voix Pour, 3 abstentions et 2 voix Contre le nouveau logo de la commune et autorise à le déployer sur l'ensemble des supports de communication de la commune. Madame Linda LAURO et Messieurs Jacques PRAT et Jean-Pierre MALSERT s'abstiennent, Mesdames Nadine EUKSUZIAN et Catherine JEANTROUX votent contre.

6- Approbation d'une convention avec Vienne-Condrieu-Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics :

Après l'exposé des motifs, Monsieur Marc DELEIGUE propose d'approuver cette convention qui facilitera la gestion des marchés publics par la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de convention de mutualisation avec Vienne-Condrieu-Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à cette délibération.

7- Approbation d'une convention « Fourrière »

Après l'exposé des motifs, Monsieur Marc DELEIGUE propose de signer une convention « Fourrière » avec le garage CHAPUY domicilié à Solaize (Rhône). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de convention avec le garage CHAPUY à Solaize (Rhône) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

8- Approbation de la vente d'un bungalow :

Après l'exposé des motifs, Monsieur Marc DELEIGUE propose la vente du bungalow se trouvant sur le parking du cimetière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette vente pour un montant de 3800 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette vente avec la personne qui se portera acquéreur de ce bien.

9- Approbation d'une convention avec M. Dijoux pour une péniche dénommée « Jules Verne » :

Après l'exposé des motifs, Monsieur Marc DELEIGUE propose la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec les nouveaux propriétaires de la péniche « Jules Verne ». La redevance est fixée à 1700 € par an. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de convention avec Monsieur Clément DIJOUX pour l'occupation du domaine public fluvial et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

10- Fixation d'un montant forfaitaire pour abandon de déchets sur le domaine public :

Après l'exposé des motifs, Monsieur Marc DELEIGUE propose de fixer un montant forfaitaire de 250 € pour l'enlèvement des déchets abandonnés sur le domaine public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'appliquer une pénalité de 250 € TTC minimum pour tout dépôt de déchets sur le domaine public dès lors que l'auteur aura pu être identifié.

La séance est levée à 22H25